



Tolérance zéro : les cas Cohydro, Sonas, Ogefrem... mettent à mal l'opération


[Article précédent](#) | [Suivant](#)

Forum des As - 7 janvier 2010



La nouvelle semble n'avoir pas ému grand monde, alors que la RDC a vécu, à cette occasion, un drame gestionnelle sans précédent. Depuis trois mois, en effet, l'ADG de la Congolaise des hydrocarbures (COHYDRO), Yolo Yeli, rattrapé par la Cour des comptes, a tout simplement pris la clé des champs et se trouve actuellement à Londres où il solliciterait un asile politique auprès des autorités britanniques. L'audit sur sa gestion avait, en effet, révélé de graves détournements de fonds sous plusieurs formes allant de la surévaluation de ses émoluments à l'instauration de rubriques supplémentaires dans la grille des droits des

cadres supérieurs en passant par des ponctions indues sur les recettes de l'entreprise. Si Yolo Yeli s'est mis en cavale, d'autres cadres de la Cohydro, eux, se trouvent, depuis plus de trois semaines, sous les verrous. Il s'agit du Directeur financier, Tshitenge, ainsi que d'un directeur et un chargé des approvisionnements dont les identités détaillées ne nous ont pas été révélées.

A la Cohydro comme auprès des services judiciaires et même de l'immigration, on en est encore à chercher à comprendre comment l'ADG Yolo a réussi, à franchir les frontières sans laisser aucune trace et, donc, sans aucune inquiétude alors qu'il faisait l'objet d'une enquête pendant cette période d'application de la " Tolérance zéro ". Avant de se volatiliser, il a pris le temps d'adresser une procuration spéciale à l'Adga à qui il confiait la gestion de l'entreprise au motif qu'il prenait ses vacances annuelles.

Chose curieuse, cependant, Yolo Yeli prenait ses vacances subitement en dehors de la période prévue pour ce faire. Il a quitté le territoire national sans saisir ses deux tutelles administrative et technique pour obtenir une autorisation de sortie requise pour tout déplacement en dehors du territoire du siège de l'entreprise où il travaille. Ce n'est que le 13 décembre 2009 que la ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda, a saisi ses collègues des Affaires étrangères et de la Justice pour qu'ils mènent des démarches auprès de leurs homologues britanniques afin d'obtenir le rejet de la demande d'asile de Yolo Yeli et son extradition judiciaire en vue des poursuites dans son pays. A ce jour, a-t-on appris, des notes auraient été transmises à Londres pour ce faire, mais " Forum des As " n'est pas en mesure de dire si les autorités britanniques ont accédé à la double requête (diplomatique et judiciaire) du Gouvernement congolais.

En attendant, ce qui est de plus en plus évident, selon les conclusions d'une enquête préliminaire menée par " Forum des As ", c'est que l'ancien Adg de la Cohydro n'a pas réalisé, par son évasion, une prouesse particulière. Sa " réussite " a été facilitée par une certaine lenteur dans la gestion de son dossier et une lourdeur qui a gravement plombé les possibilités d'une action efficace sur le dossier le concernant.

En effet, il nous revient qu'alors que la Cour des comptes avait bouclé son audit et déposé des conclusions préliminaires auprès de qui de droit, les instances compétentes ont mis du temps pour signifier le dossier aux intéressés en vue de leur permettre de présenter leurs moyens de défense. On rapporte même que Yolo Yeli, son comité de gestion et tout le personnel de la Cohydro ont pris connaissance du rapport d'audit à travers la presse dont certains journaux ont publié l'entièreté du rapport sans qu'il ne parvienne officiellement à l'entreprise. Les confrères ont, certes, fait montre d'un flair professionnel, mais on peut s'interroger sur le sérieux des institutions et structures publiques par lesquelles ledit rapport d'audit est passé pour se retrouver dans les colonnes des journaux alors que, manifestement, le processus de son traitement n'avait pas encore abouti. On ne sait pas, non plus, si ces mêmes instances ont pris le temps de saisir officiellement la justice pour que des poursuites conséquentes soient ouvertes.

Pour tous ces éléments, Yolo Yeli pouvait bien sortir par un poste frontalier officiel sans être inquiété. Cela est d'autant plus certain que son dossier n'avait pas été signalé à l'immigration qui, alors, aurait pu prendre les dispositions qui s'imposent. Sauf erreur d'information, on pourrait aussi comprendre le retard dans le déclenchement des poursuites judiciaires par cette même lourdeur qui n'a pas permis à l'Office du Procureur général de la République, qui croule déjà sous le poids de plusieurs autres dossiers, d'ouvrir à temps un dossier Cohydro. On peut s'en convaincre par le fait que les autres cadres de cette entreprise détenus pour le même dossier au CPRK, le sont seulement depuis près d'un mois, alors que l'ADG, lui, a disparu du pays depuis plus de trois mois au moment où, indique-t-on, l'audit avait été bouclé plus ou moins trois mois également avant sa fuite vers Londres, une fuite intervenue alors que la presse avait déjà fait échos du rapport dudit audit ; ce qui aurait pu (et même dû) susciter l'intérêt des services compétents pour ne fût-ce que mettre les concernés sous surveillance préventive. On pourrait ainsi conclure que Yolo Yeli a réussi à s'enfuir grâce à la complicité de la lourdeur et la lenteur des instances compétentes. Une lourdeur qui ne s'explique pas quand on sait que l'Etat congolais est suffisamment structuré et dispose de compétences éprouvées pour pouvoir traiter, en temps voulu, les dossiers de ce genre et rendre les conclusions dans les délais raisonnables. Ne pas le faire constitue alors un grave préjudice, non pas seulement à l'endroit des personnes visées, mais surtout à l'Etat qui en prend un double coup en terme d'image et de manque à gagner face à tous les détournements déplorés à ce jour.

Vu sous un autre angle, ce genre de situations ne susciterait pas moins des interrogations sur la gestion ou la manipulation (!) dont ce genre de dossiers ferait l'objet à travers les instances qui se chargent de leurs gestions, et cela suivant un choc d'intérêts de plus en plus évident. En effet, ce serait une aberration ou, plus grave encore, une contradiction de chercher à justifier ce genre de situations en cette période où la " tolérance zéro " bat son plein, notamment à travers l'assainissement progressive des services publics dont la magistrature. Sans chercher à exiger une gestion-spectacle ou à pousser les instances compétentes à la précipitation dans la gestion des dossiers chauds pour satisfaire l'opinion, on ne peut pas comprendre que ce soit en cette période que s'enregistrent des couacs à tous les niveaux et sur plusieurs dossiers.

D'un côté l'on déplore la complaisance de la représentation nationale qui, à plusieurs reprises, a eu l'occasion de pincer des mauvais gestionnaires, mais a préféré les " laisser courir ". D'autre part, on peut aussi déplore que les instances compétentes saisies des dossiers de mégestion par les Assemblée nationale et provinciales préfèrent, jusqu'à ce jour, entretenir le suspense quant à leur issue. L'Exécutif n'est pas en reste. C'est, en effet, d'ici que sont partis, en 2009, plusieurs dossiers à l'encontre de certains gestionnaires. Des mandataires ont été alpagués comme de vulgaires voleurs et jetés en prison. Les scènes ont été filmées par les soins des services compétents et diffusées presque en live et en boucle sur différentes chaînes de télévision. A ce jour, certains de ces mandataires ont recouvré leur liberté, tandis que d'autres sont encore en détention. Pour ceux-ci comme pour les autres, les audiences tenues à ce jour n'ont jamais abordé le fonds des dossiers, sinon les demandes de mise en liberté provisoire.

Bref, on est tenté d'affirmer, non sans raison, qu'à ce jour, la " Tolérance zéro " aura été, jusqu'ici, une opération sans grand

résultat, ne fût-ce que quant à un éventuel objectif cathartique par rapport à l'impératif de bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Il devient alors utile qu'au-delà de l'assainissement des services publics, une profonde introspection soit menée auprès des autorités étatiques pour élucider ces lourdeurs en sus des impératifs de l'efficacité des services publics. Sinon, la lourdeur administrative et la lenteur de l'action judiciaire ne sauraient être les seuls éléments qui plombent la " tolérance zéro ".

 **Les infos par email**

Autres articles

- **Moïse Katumbi inculpé pour « atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat », précise le parquet** (19 mai 2016)
- **Affaire mercenaires: Moïse Katumbi dénonce «des accusations mensongères et farfelues»** (5 mai 2016)
- **8 habitants sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté absolue en RDC** (15 octobre 2015)
- **La Cour suprême de justice se saisit du dossier Vital Kamerhe contre Wivine Moleka** (28 janvier 2015)
- **Corruption : la RDC classée 154e sur 174 pays par Transparency International** (4 décembre 2014)
- **Révision constitutionnelle : « Sauvons la RDC » réchauffe le camp du refus** (19 novembre 2014)
- **Diomi Ndongala condamné à 10 ans de prison** (27 mars 2014)
- **Les évêques catholiques opposés au scrutin indirect pour les prochaines élections** (3 mars 2014)
- **Le parlement invité à avoir « le courage de dénoncer la corruption »** (25 février 2014)
- **Procès Bemba à la CPI: vague d'arrestations au MLC** (25 novembre 2013)
- **Concertations nationales, du début à la fin, une affaire d'initiés** (1 octobre 2013)
- **« La corruption gangrène tous les secteurs économiques de la RDC »** (16 mai 2013)
- **Budget 2012: pas de traces des recettes du pétrole et des mines** (19 juin 2012)
- **Kasaï-Occidental: l'Assemblée provinciale vote la déchéance du gouverneur Kabasu Babu** (6 juin 2012)
- **Kabila appaise les magistrats en grève pour réclamer leur salaire** (19 septembre 2011)
- **Trois ans de prison pour le chauffeur de la Monusco impliqué dans le trafic illicite des minerais** (25 août 2011)
- **Tshisekedi à Kinshasa: une véritable démonstration de force** (10 août 2011)
- **Etienne Tshisekedi : «Le Congo doit reprendre sa place sur l'échiquier international avec l'implication de tous»** (31 juillet 2011)
- **Détournement de soldes des militaires: un officier Farde écope de 5 ans de prison** (8 juin 2011)
- **Arrestation de hauts fonctionnaires de l'Etat: Clément Kanku dénonce une stratégie électoraliste** (14 mars 2011)
- **Un ministre et des hauts fonctionnaires de l'État révoqués et mis à la disposition de la justice** (13 mars 2011)
- **Des arrestations après l'attaque de la résidence de Joseph Kabila** (1 mars 2011)
- **Adolphe Muzito apaise la CENCO** (25 février 2011)

- **La SNCC devient une société commerciale** (28 décembre 2010)
- **Etienne Tshisekedi: « le Tshisekedi d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui »** (21 décembre 2010)
- **Joseph Kabila appelle à un partenariat constructif entre les pays ACP et UE** (3 décembre 2010)
- **Kinshasa: prestation de serment de 63 nouveaux magistrats** (2 décembre 2010)
- **Le Club de Paris annule 7,35 milliards de dette de la RDC** (17 novembre 2010)
- **Affaire Chebeya: des suspects face à la justice militaire ce vendredi** (12 novembre 2010)
- **L'Union pour la nation évalue l'état de la nation** (1 novembre 2010)

[Afficher des articles plus anciens](#)

Tags: • **[Corruption](#)** • **[Jeannine Mabunda](#)** • **[Procureur général de la République](#)** • **[Tolérance zéro](#)**

[Faites Congo Planète votre page de démarrage](#) | [Nous contacter](#) | [Qui nous sommes](#) | [English Edition](#) | [Version en Anglais](#)

© 2016 CongoPlanete.com. Tous droits réservés.